

✚ La succession de Guy Autret est qualifiée de cauchemardesque par Hervé Torchet. Comme il n'eut pas d'enfants de ses deux mariages (peut-être une fille décédée), cela fut effectivement compliqué. C'est Guy de Charmoy, le gendre de sa petite nièce (petit frère de son frère Yves), qui héritera du manoir de Lezergué. On trouve également des héritiers du côté des descendants de sa mère Gillette du Plessix, dame de Missirien (cf. tableau généalogique en page 151).



Le manoir de Lezergué couleurs pastel et aquarelle

Livrezh gliz'in

Nous en profitons pour présenter une aquarelle-pastel du manoir de Lezergué en septembre 2014 par une jeune artiste de la famille. Bien sûr l'allure des ruines du manoir actuel n'a vraisemblablement rien à voir avec celle de l'époque de Guy Autret, car le chateau fut reconstruit en 1771-72 par François-Louis de La Marche.

Un manoir et héritages

Technique :

Tonalité de fond en aquarelle et dessin frotté au crayon pastel tendre.

Auteur / date :

Anne Cognard, septembre 2014

Site Internet :

<http://annecognard.wix.com/portfolio>

Citations :

« Derrière une ferme bretonne, un énorme bâtiment d'inspiration néo-classique. À se demander comment il est arrivé là. », A.C.

« Un manoir et héritages, de grands et somptueux édifices, plusieurs hommes et sujets, ledit manoir appelé Lesergué qui veut dire en français la Cour d'Ergué, et que de tems immémorial ses auteurs avoient justices patibulaires », ADF, 1736, 32 J 70

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques du GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazik, e Breizh-Izel

Janv. 2015
n. 28

Miz Gwengolo

« An hini a ya fonnus a ya pell. An hini a ya di-fonn a ya gwel »

~ Qui va vite va loin, qui va doucement va encore mieux.

Bloavezh mat d'an holl !! 2015 sera bien mieux que 1915

Cette année 2014 fut celle du Centenaire du début de la Grande Guerre de 1914-18, et le travail de Mémoires fut au rendez-vous. Grâce au projet mené par Jean-François Douguet dont nous évoquerons ici son deuxième tome publié en novembre par l'association Arkæ.

Cela ne veut pas dire que les archives des poilus ont toutes été rassemblées, car il reste encore du travail jusqu'en

2018 ! Témoin ce dossier des pécules des sœurs de nos soldats morts au combat, de blessures ou de maladie.

Pour les autres articles de ce bulletin, on notera entre autres :

✚ Un article de Pierre Roumégou, des photos des Ar Re Goz à l'Elysée, et le travail dominical contesté à Odet-Cascadec.

✚ L'ouvrage documentaire événement « Les Bretons » chez Michel Lafon où l'on peut feuilleter au format original le carnet d'Anatole Le Braz évoquant Kerdévot et Jean-Marie Déguignet.

✚ Le livre d'Hervé Torchet sur Guy Autret, sieur de Missirien et de Lezergué, et pour ce dernier lieu un pastel et aquarelle réalisé ce trimestre.

Et n'oublions pas que le site Internet du Grand Terrier est accessible en .bzh !

Bisous à tous et à toutes !

Kalz ar bokigoù, Jean



Photo-énigme trimestrielle



Quel est donc cet élément photographié du patrimoine d'Ergué-Gabéric du 18^e siècle ?
(L'énigme du trimestre dernier était bien entendu la roue de levage du déversoir de l'écluse de Coat-Pirou près d'Odet, laquelle n'a heureusement pas été détruite avec l'aménagement récent des lieux)

Table des matières

1. La Grande Guerre d'Ergué-Gabéric et des Cornouaillais, « Brezel pevarzek »	p. 1
2. Les péculs des sœurs de poilus gabéris, « Marv e-kerzh ar Brezel »	p. 2
3. Les héritier(s) du manoir du Cleuyou, au 19 ^e siècle, « Hered ar C'hleuzioù »	p. 4
4. Contre le travail du dimanche à Odet-Cascadec « Sul ha gouvel hag oberad »	p. 9
5. Le scandale clérical du Frère des Ecoles Chrétiennes, « Frered pevar vrec'h »	p. 11
6. Le procès d'Yves Pennec, sorcier voleur et dépensier, « Sorser ha dispigner »	p. 13
7. Roman historique de Geslin, chouan noir de Pennarun, « Chouanerezh foll »	p. 15
8. Acquiescement d'un beau jeune laboureur en 1839, « Labourer-douar brav-tre »	p. 18
9. Une institutrice bonne et douce à l'école du Bourg, « Mestrez-skol yaouank »	p. 19
10. Des malles entières de vieilles photos de couples, « Fotoioù ar re-gozh »	p. 22
11. Une vierge terrassant un démon à Kerdévot, « Intron Varia an Aouerant »	p. 24
12. Les Bretons, âmes fières et esprits valeureux, « Perzh an ene vretoned »	p. 26
13. Le pardon et le voyage de Pierre Roumegou, « Pardonañ ha pourmen »	p. 27
14. Autret-Missirien l'écrivain de Lezergué au 17 ^e siècle, « Skrivagner brudet »	p. 28
15. Le manoir de Lezergué aux couleurs pastel et aquarelle, « Liverezh Glizin »	p. 30

vient de lui consacrer une biographie intitulée "Missirien, la double vie littéraire de Guy Autret", Le Télégramme, 4 déc. 2014.



La première phrase de ce livre donne la couleur sur le personnage dont la biographie est produite par le médiéviste Hervé Torchet : « Guy Autret, seigneur de Missirien, est l'écrivain breton le plus important du XVII^e siècle ». Loin devant Albert Le Grand, Pierre de Lesconvel, Dom Lobineau, Nicolas Dadier, le Père Alexandre ..., qu'on se le dise !

Quant au titre mentionnant une « double vie littéraire », elle fut plutôt multiple de notre point de vue : historien, épistolier, juriste, journaliste chroniqueur, généalogiste des grandes familles ancestrales bretonnes et de leurs titres nobiliaires, adorateur des saints d'Armorique, spécialiste des chartiers et aveux médiévaux ...

Ceci dit, le livre regorge d'informations inédites sur la vie quimpéroise en plein siècle de Louis XIII, Richelieu et Mme de Sévigné, et bien sûr des hypothèses intéressantes sur la villégiature

gabérisoise de notre héros, seigneur et bouillant homme de lettres en son manoir de Lézer-gué :

✚ L'hypothèse de l'enfance de Guy Autret à Lezergué, confié à la garde de sa nourrice bretonnante de Landerneau, de sa mère Gillette du Plessis, et surtout de sa grand-mère Jehanne Le Vestle, est convaincante : « Elle a pu servir de passeur d'Histoire pour l'enfant, de transmetteur d'une Bretagne ducale mythifiée ».

✚ Dans ses échanges de lettres avec ses correspondants parisiens, Guy Autret ne manquait pas d'évoquer le cadeau préféré qu'il leur envoyait, le beurre breton, et pour Pierre d'Hozière il parle même avec beaucoup d'humour de « rente quadragésimale » (propre au carême ; de jeûne). En 1659 il lui écrit : « Lespine m'a juré vous avoir envoyé le meilleur beurre du monde, & que si vous n'êtes satisfait, il entreprendra jamais de vous contenter ». Bien souvent il emportait lui-même des pots de beurre dans ses bagages, peut-être de la ferme de Lezergué, notamment lors de son dernier voyage en 1660, et heureusement était-il salé pour qu'il ne fonde pas en route.

✚ Guy Autret dut attendre d'avoir 53 ans pour se marier par amour avec Françoise Le Borgne, 53 ans également et veuve de quelques mois : « pour la société (c'est à dire vivre ensemble) & non pour chercher lignée ». Cinq jours après les noces en 1652, il écrit : « Je m'en retourne aujourd'hui à Lezergué & y mene ma fame ».

Espace « Biblio »
Article :
« TORCHET Hervé - Missirien, la double vie littéraire de Guy Autret »
Billet du 13.12.2014





Ceux qui, pour une raison quelconque, n'avaient pas pu assister au pardon n'étaient pas oubliés : ils recevaient des bonbons achetés aux Romanichels. »

Balade au palais de l'Elysée

En 1976 avec ses amis du Bagad « Ar Re Goz » il fait une visite au palais de l'Elysée, et enregistre une émission de télévision avec Yves Mourousi. Nous avons retrouvé 6 photos inédites prises par les studios « Actualités Photographiques Parisiennes ».

Identification (photo n°3 ci-dessus) :

- n° 1 : Lannig Jeannès d'Elliant [3] (aussi sur photo 2).
- n° 2 : Jean Ber (aussi sur photo 2), marié à une Gabéricoise de Stang Venn.
- n° 9 : Pierre Roumégou d'Ergué-Gabéric (aussi en photos 2 et 4, et avec le président en photo 6).
- n° 12 : Pierre (?) Kernaléguen, au pied de la hampe du drapeau (aussi en photos 2 et 4)
- n° 18 : Lannig Le Coz, avec son chapeau rond de bigouden (aussi en photos 2 et 4).



n° 20 : Pierre Dagorn, tambour, employé aux "Nouvelles galeries" (aussi sur photos 2 et 4).

n° 26 : Roger Eildé, natif de Locronan (aussi sur photo 4).

n° 27 : Guy Quéguiner, chauffeur du directeur de l'hôpital de Gourmelen (aussi sur photo 4).

Autres photos :

- Anémone Giscard d'Estaing, ph. 1.
- Valéry Giscard d'Estain], photo 6.
- Yves Mourousi], 2e assis photo 5.



Autret-Missirien écrivain de Lezergué au 17^e siècle

Skrivagner brudet

« Célèbre en son temps pour ses talents de généalogiste et chroniqueur, Guy Autret, seigneur de Missirien et de Lézergué, est tombé dans l'oubli. L'historien Hervé Torchet

La Grande Guerre d'Ergué-Gabéric et des Cornouaillais

Brezel pevarzeka

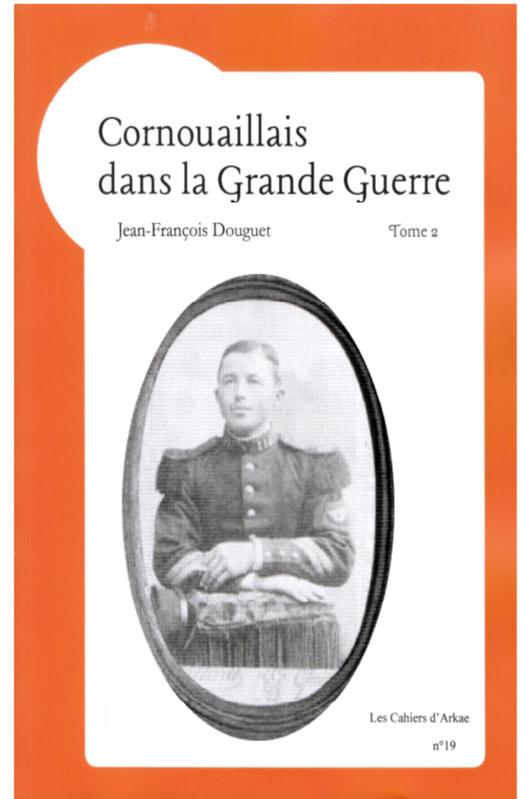
Depuis le 11 novembre vous avez certainement acheté et dévoré le second tome de Jean-François Douguet consacré aux souvenirs de 1914-18 publiés par Arkae, « Cornouaillais dans la Grande Guerre », dans lequel il nous présente des collections de photos et documents, de longs échanges de lettres inédites et des carnets de campagne écrits par une vingtaine de soldats poilus, d'Ergué-Gabéric mais aussi des communes voisines

Des témoignages poignants

On y trouve de véritables morceaux d'anthologie :

✚ Celui qui ouvre le bal est un Jean-René Blaise (quelle ressemblance sur les photos avec son petit-fils géologue !) de Quéménéven : « j'ai été fait prisonnier, le 31 courant, à l'attaque de Deniécourt, à six heures du soir ».

✚ Alain Garrec de Landudal donne de ses nouvelles en breton, avec son propre rendu orthographique local : « Nonn quet évit l'auquat d'ioch et pelech emmon abalamour et ves digoret martezez mes neus fors, mad et ma à bed diganin im boas. A skrivad d'ign eur liser bennag d'eus ar kear ac et gavim beroc'h on



hamser. Min à scrivo d'ioch ar muia ma belin. Evit ma s'istrofel indro d'ar kear adarré. »¹

✚ Marie Jeanne Le Saux de Kernvernou en Elliant écrit à son mari Jean-François Le Bourhis : « Mon bien cher mari. Je viens de recevoir ton daté du dix-sept courant me disant que tu es très esquiné, chargeant des gros biles de bois et des lourds fogots. Ils profitent des soldats pour leur

¹ Traduction en français : Je ne peux pas vous écrire où nous sommes parce que la lettre sera peut-être ouverte, mais ça ne fait rien, le monde va très bien avec moi comme d'habitude. Ecrivez-moi une lettre quelconque et je trouverai le temps plus court. Je vous écrirai le plus souvent que je pourrai. Avec l'espoir que je revienne à la maison de nouveau.



faire leurs travaux et en faire l'esclave. »

✚ Hervé Jean Marie Le Roux de la ferme de Mélenec écrit de Salonique : « Aussi le cafard me remonte sur le dos, en me voyant ici, parmi des inconnus encore. Ah, malheur de malheur ! quand est-ce que j'aurai donc le plaisir de voir finir cette maudite guerre ? »

✚ Le maréchal des logis Jean Marie Joseph Le Roux note dans son carnet de campagne : « Le 22 au matin commencement de l'attaque, c'est à dire bombardement jusqu'au 25, le 25 au matin à 9 heures l'infanterie s'élança en dehors des tranchées, c'était le commencement de l'offensive, ce jour même on fit 23000 prisonniers, et pris 24 pièces de canons, le 29 le nombre de prisonniers s'éleva à 25000 et le nombre de canons pris en Champagne de 191, après ce jour le progrès fut minime. »

✚ Louis Le Dé de Boden écrit à sa cousine : « Moi, je passe la moitié de mon temps dans les tranchées, comme je suis à l'instant. Le jour, nous sommes assez tranquille, la nuit nous sommes tous debout, prêt à recevoir les attaques. Les Boches sont à environ 500 m. de nous. Quand on montre la tête, tout de suite ils tirent. Nous de notre côté, nous faisons pareil. Ainsi, on attend la mort à toute heure. »

✚ René Le Roux de Kerellou écrit à son parrain et sa marraine de Brest en février 1918 : « Je me porte toujours très bien, ainsi que ms copains d'Ergué, excepté Pierre Yaouanc, qui est parti à l'hôpital dimanche soir. Je ne crois pas qu'y a grand-chose ... Je

suis habillé en marin : il y a 2 semaines j'ai commencé à faire l'exercice, je crois qu'au bout de 5 semaines j'aurai fini ma formation. »



Les pécules de sœurs de poilus morts pour la France

Marv e-kerzh ar Brezel

Découverte toute récente aux Archives Départementales, un dossier consacré aux pécules des soldats morts au combat au bénéfice de leur famille proche, hors descendants et ascendants.

Ce pécule ², ou indemnité de combats, était versé en complé-

² Pécule, s.m. : somme versée, au moment de leur libération, aux hommes de troupe engagés, rengagés ou commissionnés, qui, quittant l'armée sans avoir droit à une retraite, remplissent certaines conditions fixées par la loi. Source : TLFi. Lors de la Grande Guerre de 1914-1917, Ce pécule, ou indemnité de combats, était versé en complément de solde pendant la mobilisation, aux soldats combattants. En 1917 le pécule se montait à 3 frs par jour et était dû à tout soldat occupant les tranchées ou engagés dans une bataille (par contre seul 1 fr leur était effectivement donné, et 2 frs en timbres sont portés sur le "carnet de pécule" pour être payé à la démobilisation). Le pécule est aussi dû aux soldats blessés démobilisés, et à leurs ayants-droits en cas de décès, sous la forme d'indemnité de fin de campagne dont le montant était entre

✚ Page 36 : la description de la commune d'Ergué-Gabéric par le préfet, alors que le candidat républicain Louis Hémon se bat contre le conservateur Jean-René Bolloré. Les photos de la fiche préfectorale et du tract électoral en breton servent d'illustrations au chapitre « Le ralliement à la République ».

✚ Page 47 : chapitre « La restauration industrielle » : témoignage de J.-M. Déguignet, suite à sa visite à la papeterie Bolloré d'Odet en Ergué-Gabéric : « j'entrevis trois ou quatre individus, les bras croisés sur la poitrine à la manière des paysans bretons. Ils étaient là comme des fantômes, les yeux fixés sur les machines, ne bougeant, ni parlant. »

Au-delà de ces quatre pièces gabérisoises, les nombreux objets insérés dans le livre-objet, venant de tous les pays de Bretagne, sont tous très instructifs et édifiants.



Le pardon et la balade de Pierre Roumegou

Pardonañ ha pourmen

Un article manuscrit, inédit, rédigé en 1980, mais non publié, par le fabricant Pierre Roumegou, sur les coutumes du pardon de Kerdévet au début du 20e siècle.

Le pardon des Romanichels

Pierre Roumegou, quand il fut mis, en 1962, en retraite de la marine et du bagad de Lann-Bihoué qu'il avait fondé, consacra son énergie à sa commune et sa paroisse d'Ergué-Gabéric.



Il était fabricant de Kerdévet, et dans les années 1970-1980 il a été le correspondant local du journal du Télégramme. À ce double titre, il a montré qu'il avait une affection particulière pour la chapelle de Kerdévet.

C'est d'ailleurs en cet endroit, devant le calvaire, que la photo familiale de ses noces d'or avec Marie Gourmelen sera prise en 1986.

Et en 1980 il composa, de sa très belle écriture, un article manuscrit sur les us et coutumes autour de la chapelle de Kerdévet au début du siècle. Cet écrit devait être inclus dans un bulletin de la Commission Extramunicipale de Recherches Historiques d'Ergué-Gabéric (CERHEG), mais ne fut pas publié faute de place.

On découvre dans cet article sa pleine connaissance des chemins et voies de traverses communales qui étaient empruntées par les pardonneurs de Kerdévet : « Les pèlerins qui venaient à pied de Briec (côté Moncouar) franchissaient un pont sur l'Odet et passaient par Coat Piriou, Guilly-Vian, "L'hostaliri" (Gars Halec), Kervernic, Quenécrazec, Stang Kerdales, Kerveno, Kerdévet. »

Pour son métier de journaliste local, son atout était d'avoir un bon sens de l'observation : « Toutes les personnes désignées pour porter une enseigne donnaient un pourboire au recteur, ceci se faisant dans la sacristie.





Les Bretons, âmes fières et esprits valeureux

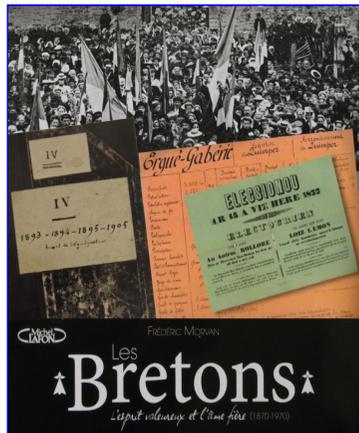
Perzh an ene vretoned

Ce livre « *Les Bretons - L'esprit valeureux et l'âme fière (1870 - 1970)* », édité par Édouard Boulon-Cluzel chez Michel Lafon, fait sa sortie en librairie jeudi prochain le 16 octobre.

Un grand livre et magnifique, retraçant les 100 ans qui ont façonné la Bretagne que nous connaissons aujourd'hui, avec une trame textuelle rédigée par un grand historien, et plus de 500 documents iconographiques dont certains sont reproduits à l'identique et tirés à part.

Frédéric Morvan, né à Brest en 1965, est agrégé d'histoire depuis 1994 et docteur en Histoire médiévale en 2005. Il est spécialiste de l'histoire de la Bretagne du XIIe au XVe siècle. Après avoir été chargé de recherche au CNRS et responsable du département Histoire à l'IUFM du Pacifique, il enseigne aujourd'hui dans le secondaire dans le Finistère nord, et 2012, il crée le « *Centre d'Histoire de Bretagne / Kreizenn Istor Breizh* ».

Outre les sujets développés par Frédéric Morvan, des « *Oubliés de Conlie* » jusqu'au dernier titre « *Avenir et héritage* », ce qui nous émeut le plus, ce sont bien sûr les pièces concernant la commune d'Ergué-Gabéric :



✚ Page 17 : chapitre « *Une aristocratie influente* », citation des mémoires de J.-M. Déguignet, extrait du récit des élections législatives d'octobre 1877 à Ergué-Armel.

✚ Page 21 : quatre pages de carnets manuscrits d'Anatole Le Braz²⁷ à propos du décès de son "protégé" Jean-Marie Déguignet pour le chapitre « *Encore un tiers état ?* ». Le CRBC de Brest, le conservateur de ces cahiers, en a fourni la copie numérique, et sa reconstitution glissée dans son étui intercalaire, avec sa couverture et son papier quadrillé, est d'une authenticité incrotable. Le texte complet est retranscrit en fin d'ouvrage page 92.

²⁷ Anatole Le Braz (1859-1926) est né à Saint-Servais (Côtes-d'Armor). Il a écrit beaucoup d'ouvrages sur les traditions en Bretagne. Collecteur infatigable de contes, chansons et légendes populaires, il est considéré, avec Théodore Hersart de la Villemarqué, comme un des piliers du renouveau de la culture traditionnelle et populaire en Bretagne. Son œuvre la plus connue, éditée en 1893, est « *La Légende de la mort en Basse-Bretagne* ». Il a contribué à faire connaître les mémoires de Jean-Déguignet en publiant ses premiers cahiers en 1905 dans la Revue de Paris.

ment de solde pour une somme de l'ordre de 12 à 24 francs par mois suivant les grades, aux soldats combattants. Le pécule est aussi l'indemnité de fin de campagne versée aux soldats blessés démobilisés et à leurs ayants-droits en cas de décès, dont le montant était entre 250 et mille francs suivant les temps de services.

Nous avons découvert les demandes et jugements pour quatre poilus gabéricois décédés entre 1914 et 1918 pour lesquels leurs sœurs aînées se sont occupées d'eux, car tous deux (ou trois pour les frères Guillou) étaient orphelins de père et de mère. Ces documents permettent d'en savoir un peu plus sur leurs temps de services, soit par exemple Alain-François Normant, mort en décembre 1918 au lieu-dit "L'Hôtel" en Ergué-Gabéric : « Il est tombé malade au Cameroun en faisant campagne en 1917 ».

Corentin et Yves Guillou, Lezèbel

Corentin Guillou, son frère Yves (mort au front en 1914) et leur sœur Marie-Françoise³, nés à Lezèbel, sont orphelins de père et mère.

Yves et Corentin considèrent comme leur mère leur sœur aînée, laquelle se marie avec un charron (Michelet) qui la laissera

250 et mille francs suivant les temps de services.

³ Marie Françoise GUILLOU, née le 6 décembre 1889 - Lezèbel, parents Jean GUILLOU 1860-1903, Marie Jeanne le MEUR 1856-1916. Mariée le 21 Octobre 1912, Ergué-Gabéric, avec Louis Marie MICHELET né en 1889.

veuve et elle tiendra un commerce au bourg d'Ergué-Gabéric.

Après les combats de Beauséjour les 10-11-12 janvier 1916, Corentin du 411^e Régiment d'Infanterie est hospitalisé à l'unité de soins de Somme-Bionne, « *blessé sur le champ de bataille* ». Il envoie un télégramme à sa sœur qui se rend sur place où il décède début avril.

En 1919 Marie Françoise fait une demande pour être bénéficiaire du pécule de son frère Corentin, qu'elle obtient.

Yves Guillou est signalé aux archives de la Guerre comme disparu le 4 octobre 1914 à Hénins/Cojeul (Pas de Calais). Ce jour-là 300 hommes furent blessés, et 350 tués ou disparus.

En 1920 Marie Françoise fait une nouvelle demande de pécule pour son frère Yves, qu'elle n'obtient pas car il n'avait pas vraiment été élevé par elle.

Jean-Marie Chiquet, Guilly-Vian

Jean Marie Chiquet et sa sœur Marie-Jeanne sont nés au village de Guilly-Vian. Ils sont orphelins de père et mère bien avant 1914.

Jean-Marie, soldat du 411^e Régiment d'Infanterie est tué à l'ennemi le 10 janvier 1916 à Beauséjour (Marne) en Champagne.

Ce jour-là d'après l'Historique de son régiment : « *Les rafales d'artillerie se succèdent avec rapidité sur toutes nos positions, surprenant nos agents de liaison, nos coureurs, nos corvées. Les pluies diluviennes qui sent tombées ont,*



Espaces
« Archives »
et « Pers. /
Poilus »

Articles :

« Corentin
Guillou
(1895-1916),
soldat du
411^e RI »

« Yves Guil-
lou (1892-
1914), soldat
du 71^e RI »

« Jean-Marie
Chiquet
(1894-1916),
soldat du
411^e RI »

« Alain-
François
Normant
(1887-1918),
maréchal des
logis du 2^e
RAC »

Billet du
27.12.2014

Achetez donc ce bel
ouvrage pour votre
bibliothèque per-
sonnelle, et ... si
possible offrez-en
d'autres exem-
plaires à vos
proches et amis
chers !.

Espace
« Biblio »

Article :

« MORVAN
Frédéric -
Les Bretons
(1870-1970) »

Billet du
11.10.2014



avec le bombardement, ébranlé nos abris qui ensevelissent sous leurs débris quelques-uns des nôtres. L'ennemi s'acharne sur nos boyaux qui restent impraticables le jour. Tout passant sert de cible à de nombreuses mitrailleuses qui le prennent d'enfilade sous leurs feux.»

En 1919, en tant qu'épouse Le Breton, Marie-Jeanne Chiquet fait une demande pour être bénéficiaire du pécule de son frère Alain François, qu'elle n'obtient pas car son frère gagnait sa vie en tant que valet de ferme.

Alain-François Normant, L'Hôtel



Alain François Normant est né à Quimper, et c'est sa sœur Marie Louise qui va s'établir avec lui à l'Hôtel en Ergué-Gabéric lorsqu'il sera réformé.

En 1919, en tant que veuve Fiche, elle fait une demande pour être bénéficiaire du pécule de son frère Alain François, qu'elle obtient.

Dans sa fiche matricule, Alain-François est déclaré comme incorporé dans le 182e Régiment d'Artillerie Coloniale, qui fut créé en 1918 (à partir de quelques batteries du 2e RAC), mais dans le dossier de demande de pécule il est bien affecté au 2e RAC.



En 1914 le 2e régiment était en garnison à Brest et à Cherbourg, avec 9 batteries dans les colonies, notamment dans la colonie allemande du Cameroun. Après la victoire des alliés, un accord en mars 1916 attribue l'administration à la France qui y laisse des soldats pour réorganiser le pays.

Sa sœur témoigne : « Il est tombé malade au Cameroun en faisant campagne en 1917 si je ne me trompe ; il est rentré malade [...] Il a été réformé n° 1 avec pension le 10 juillet 1918, [...] je suis venue habiter avec lui à Ergué-Gabéric pour essayer de le rétablir ou tout au moins d'adoucir son existence.»



Les héritier(e)s du manoir du Cleyou au 19^e siècle

Hered ar C'hleuzioù

L Qui étaient les deux citoyennes qui ont fait l'acquisition du manoir, vendu comme bien national en 1795 ? Comment se sont passés en 1886-89 les successions des Le Guay, et étaient-ils liés aux premières familles ?

Enquête généalogique effectuée par Michel Le Guay, descendant de la famille dont certains membres (Guillaume, Prosper, Albert et Louis) occuperont plus tard le manoir du Cleyou.

Les Prosper et Albert LE GUAY

On croyait les Le Guay très complices, le père Prosper et Albert le fils aîné étant notamment unis dans leur passion commune pour l'archéologie.

Un article de presse de 1889 nous révèle en fait des relations un peu tendues dans cette famille du Cleyou avant le décès

d'Ergué-Gabéric, et la marque d'un pied de cheval sur celle du côté d'Elliant.»

La symbolique de la statue de saint Michel terrassant le dragon sur le calvaire tout proche dans l'enclos de Kerdévet, est sans doute lié aussi à ce souvenir local de la peste d'Elliant.

Néanmoins la statue de la Vierge au démon-poisson ne date pas de la fondation et construction de la chapelle au 15^e siècle. Gilbert Durand, de par propose le période de 1700 à 1750 : « *Le bel encadrement est dans le ton de ce qui se faisait au tournant du XVII^e siècle et au XVIII^e. L'iconographie ainsi que la forme de la Vierge à l'Enfant issue probablement de modèles parisiens, et que l'on rencontre à divers endroits du royaume, coïncident avec ces périodes : au plus tôt, la dernière décennie du XVII^e siècle, et plus probablement le XVIII^e siècle, jusqu'au moins le milieu de ce siècle.* »

Il y a aussi un débat nourri sur le nom attribué à la statue : était-ce « *Intron Varia an erc'h* » (Notre-dame des neiges) ou « *Intron Varia an nec'h* » (Notre-dame de l'angoisse) ? Jean-Louis Morvan, recteur de la paroisse dans les années 1970, rejette la première hypothèse et défend la seconde : « *Il suffit de regarder le regard angoissé de Marie montrant son Fils (au regard angoissé lui aussi) pour être convaincu qu'il s'agit de la Vierge Marie qui vient d'apprendre de la bouche du vieillard Siméon, qu'un glaive lui transpercera le cœur, que son fils serait signe de contradiction entre les hommes et sera soumis à une mort violente.* »

En fait on ne voit pas vraiment une expression angoissée dans les visages de la Vierge et de son enfant, bien au contraire. La mère semble en bonne santé et le bébé est grassouillet. D'autres personnes proposent donc « *Intron Varia an trec'h* » (ND de Victoire), à l'instar par exemple de la statue de la chapelle de ND de Victoire à Lorient. Mais pour cette dernière, le terme de victoire était associé à la légende locale de la Vierge se battant en 1745 contre l'anglais représenté par un léopard.

Sur GrandTerrier on propose une quatrième variante « *Intron Varia an Aerouant* » (N.-D. du Démon), dont la première syllabe est plus proche de « *Nec'h* » ou « *Erc'h* ». Le terme breton « *Aouerant* » indique généralement un dragon, mais peut également désigner un démon, un ennemi, un monstre, une météorite, une nuée ardente ...



Espace « Patrimoine »
Article :
« Une Vierge à l'Enfant et au Démon-Poisson à Kerdévet »
Billet du 18.10.2014



Une vierge terrassant un démon à Kerdévot

Intron *Varia an Aerant*

Près de l'entrée sud de la chapelle, face à la légendaire statue de Notre-Dame de Kerdévot en compagnie de ses angelots, une autre mystérieuse Vierge à l'Enfant foulant un démon-poisson de son pied gauche.

Que sait-on de ce type de statuaire typiquement bretonne ? Quelle est la signification de sa présence à Kerdévot ? Quel était son nom en breton : « *Intron-Varia an Erc'h* » (neige) ? « *IV an Nec'h* » (angoisse) ? « *IV an Trec'h* » (victoire) ou « *IV an Aerouant* » (démon ou dragon) ?

Statue à l'esprit démoniaque

Dans un billet récent de son blog « *lavieb-aile.com* », Jean-Yves Cordier nous décrit la particularité méconnue de cette statue : « *un coup d'œil trop rapide passerait à coté de la Bête écrasée sous son pied. Pourtant, elle n'est pas morte, l'infecte ophioïde aux écailles puantes, l'anguipède à la queue entortillée par les spasmes du vice : elle vous fixe de ses yeux rouges. On en admire que mieux la splendide maîtrise avec laquelle Marie, regard fier et serein, tient son Fils préservé du vert maléfice.* »

Dans son livre sur les démons bretonnes, la japonaise Hiroko

Amemiya, spécialiste des contes et tradition orale, en fait cette description : « *Couché sur le côté, sous le pied gauche de la Vierge. Gueule légèrement ouverte. Yeux rouges. Le corps, vert foncé, est couvert d'écailles sculptées.* »

Mais est-ce un démon de sexe féminin, une « *démone* » que Louis Le Thomas et Amemiya Hiroko ont si bien décrite dans leurs ouvrages respectifs ? La bête de Kerdévot n'est pas représentée comme une femelle, car ses possibles mamelles sont cachées dans les plis de la robe rouge de la Vierge. Par contre, suivant la classification de Louis Le Thomas (démon-poisson et démon serpent), on peut penser, du fait des écailles sur sa queue, qu'il s'agit d'un animal aquatique et non d'un serpent terrestre.

La représentation du démon foulé a un écho particulier à Kerdévot du fait de la légende de la peste d'Elliant qui fut fut y stoppée par Notre-Dame. Jean-Marie Déguignet raconte cet épisode de la pierre avec la marque du pied de la Vierge : « *Oh oui, mais la Dame de Kerdévot ... courut vite sur le bord du ruisseau par où la mégère devait venir, et elles se rencontrèrent là, toutes deux face à face, une sur chaque bord* ²⁶ ... *J'ai vu là les deux pierres sur lesquelles elles durent rester en équilibre chacune sur un pied. On voyait en effet la marque d'un petit soulier sur la pierre du côté*

²⁶ La tradition rapporte que le lieu en question est à Roudoubloud et que la pierre de la rencontre fut rapportée au pied du calvaire de Kerdévot. Cf. enquête d'Antoine Favé => [A propos d'une pierre commémorative de la peste d'Elliant](#)

du fils cadet (Prosper également) en 1888 à Tours : avait-il sciemment exclu son frère Albert de sa succession ?

Agé de 41 ans, Prosper avait fait un séjour de quatre mois à Tours, chez une de ses connaissances, le restaurateur Carrière, et son décès sera constaté. Le restaurateur se retrouve inscrit comme légataire universel sur un testament olographe ⁴ de Prosper Le Guay lequel avait une fortune « *atteignant un chiffre très important* ».

Sur ce testament, une somme de 30.000 francs était versée « *au profit de quelques particuliers et des communes d'Ergué-Gabéric et d'Ergué-Armel* », soit environ presque 100.000 euros d'aujourd'hui.

Albert Le Guay, le frère, engagea une demande en annulation, aidé par l'un des meilleurs avocats de Rennes, car il soupçonnait que le testament de son frère fut rédigé « *sous l'influence de l'ivresse ou de l'insanité* ».

Les deux jugements, devant la Cour de Tours et la Cour d'appel d'Orléans, donnèrent raison au frère « *exhérédé* », attendu que le testateur « *n'était point mentis compos, c'est-à-dire en pleine possession de ses facultés* ».

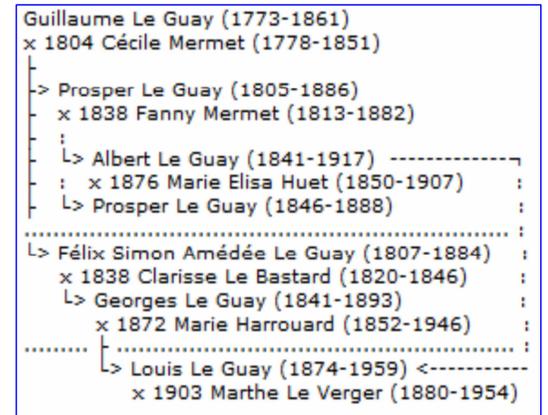
Albert Le Guay et son épouse s'établirent à partir de 1883-86 au manoir du Cleuyou, où, fort de ses convictions politiques il y organisa des fêtes républicaines. Après son décès en 1917, la pro-

⁴ Testament olographe : déclaration écrite des dernières volontés d'une personne entièrement écrit de la main de son auteur, établi sans l'intervention d'un notaire.



priété du Cleuyou passera dans les mains du petit-fils de son oncle Félix.

Quatre générations Le Guay se seront succédé au Cleuyou :



« Le testament olographe contesté de Prosper Le Guay, Le Finistère 1889 »

« Merpaut et Lafage, les deux acheteuses du manoir du Cluyou en 1795 »

Billet du
21.12.2014

Marguerite Jeanne LAFAGE

Qui étaient donc Marguerite Lafage et Marie Merpaut, les deux acheteuses du manoir du Cluyou en 1795 lors de la vente aux enchères au titre des Biens Nationaux ?

Le sieur (Jean) François Guillaume LAFAGE est né le 11 août 1742 à Jussac (15250) dans le Cantal. Il est le fils légitime de Maître François Géraud LAFAGE et de Demoiselle Marie Renée DOMAL. Il deviendra marchand en la rue Keréon de Quimper.

Il se marie le 23 novembre 1778 à Quimper, paroisse St Julien, avec Jeanne Yvonne MERPAUT née le 8 août 1747 à Rennes, paroisse St Germain, décédée le 27 octobre 1787 à Quimper, paroisse St Julien, fille légitime de Louis Gabriel MERPAUT et de Anne GAULTIER.

Ce couple Lafage-Merpaut aura cinq enfants :

✚ Louis Marie Hyacinthe LAFAGE, né le 9 août 1779, à Quimper, paroisse St Julien, baptisé le lendemain.

✚ Marie Jeanne Magdelaine LAFAGE, née et ondoyée le 23 juin 1781, à Quimper, paroisse St Julien, baptisée le 9 septembre 1781, mariée le 20 floréal de l'an VIII, à Quimper, avec Pierre Marie Michel CUZON, rentier. De ce mariage, au moins 3 enfants naissent à Quimper. Elle décède le 4 septembre 1870, à Quimper.

✚ Angélique Françoise LAFAGE, née et baptisée le 18 avril 1783, à Quimper, paroisse de La chandeleur.

✚ Marie Thomase LAFAGE, née et baptisée le 22 février 1785, à

Quimper, paroisse St Julien, mariée le 25 septembre 1815, à Ergué-Gabéric, avec Yves Marie CHEVALIER, capitaine. Elle reste probablement sans enfant, exerce la profession de débitante de tabac à Ergué-Gabéric et y décède le 31 janvier 1855.

✚ Arnauld Bonaventure Désiré LAFAGE, né en 23 août 1787, à Quimper, paroisse St Julien, baptisé le lendemain.

Après le décès de sa première femme, Jean François Guillaume LAFAGE se remarie le 22 janvier 1788, à Quimper, paroisse St Julien, avec dame Marguerite Jeanne Thomase MELLEZ née le 21 décembre 1760, à Quimper, paroisse St Mathieu, décédée le 2 juin 1812, à Quimper, rue obscure, fille légitime de Pierre Augustin MELLEZ, notaire et procureur au présidial de Quimper et de Marie DAOULAS.

Ce couple Lafage-Mellez aura deux enfants :

✚ Marie Magdeleine Guillemette LAFAGE née et baptisée le 18 décembre 1788, à Quimper, paroisse St Julien, et décédée le 22 décembre 1788, à Quimper, paroisse St Julien.

✚ Hyacinthe Isidore Marie LAFAGE, né et baptisé le 10 mai 1791, à Quimper, paroisse St Julien, marié le 17 novembre 1813, à Pont-l'abbé, avec Anne Marie Désirée DAOULAS, décédé le 28 juillet 1814, à Quimper, rue Voltaire.

(Jean) François Guillaume LAFAGE est décédé entre le 24 février 1801 et le 3 juin 1812.

Certaines zones d'ombre persistent sur le fait que ce soit l'épouse Marguerite Jeanne La-



Couple Nédélec de Lezergué

L'identification des mariés contre du photographe quimpérois Joseph-Marie Villard (1868-1935) était aisée car au dos de la photo il était inscrit « *Joseph Nedelec Lesergué Jean Le Dé Boden 1911* ».

Le frère aîné de Josephe, Jean-Marie, né en 1889 à Lezergué, mort en 1937 à Lezergué également, est le père de celui qu'on appelait Jean Lezergué. Le grand père de Josephe, à savoir Jean-Marie également, acheta le manoir et la ferme de Lezergué en 1830.

Article de Laurent Quevilly, Ouest-France 1985, « Lezergué : le dernier châtelain » : « *Nous sommes en 1830. Jean Marie Nédélec selle son cheval et dispose sur la croupe quelques sacs d'écus. Le voyage sera long. Car l'homme se rend chez un notaire de Nantes. Les frais de route ont*

coûté la vente d'une paire de bœufs. Et puis les chemins sont infestés de gredins. Ça craint. Mais au bout d'un mois, Jean-Marie est de retour. On se précipite pour brûler un cierge d'action de grâce à Kerdévet. Désormais Lezergué est aux Nédélec. Il l'est encore aujourd'hui. »

Au début du 20^e siècle, il existe à côté de Lezergué une branche de cousins éloignés, à savoir les Nédélec de St-Joachim : « *1907 - Louis Nédélec de St-Joachim et Josephe Le Roux de Mélenec* ».

« 1911 - Les mariés Jean Le Dé de Boden et Josephe Nédélec de Lezergué »

Billet du
25.10.2014



On comprend maintenant où était la petite cour de l'école, devant, côté rue (qui était moins large), et non derrière où il y a toujours le hangar de la ferme. Sur la photo, on voit même le clocher du bourg, derrière l'appentis où a priori il devait y avoir les latrines.

L'institutrice est Mme Borrossi²⁵, à l'école du bourg entre 1923 environ et 1936. On remarquera que les blouses et les écharpes sont de mise pour les 11 élèves, et pour certaines les « *boutoï koad* » (sabots de bois).

Premier rang :

1. Louise Le Roux, de Lezouanach, future Mme Tanguy.
2. Marie Le Roux (Mimi), de Mezanlez, future Mme Nédélec.
3. Yvonne Borrossi, fille d'institutrice, future Mme Bryant.
4. Marie-Josée Autret, fille de l'instituteur de l'école des garçons.
5. Louise Kergourlay, de Meil Kerfrès.

Deuxième rang :

1. Marie Le Roux (Mimi), future Mme Jestin de Kervian
2. Louise Le Corre, future Mme Jestin

²⁵ Jeanne Marie Corentine Le Bellec, future épouse Borrossi, est née le 27 mai 1896 à Penhars. Suivant l'exemple de son oncle instituteur à Pluguffan, elle devient institutrice. Elle s'y marie en décembre 1919 avec un Borrossi d'origine corse qui fit carrière dans l'armée. Ils auront trois enfants : Jean (1920), Paul-Marie (1921) et Yvonne (1924). Elle reste 13 ans comme institutrice à l'école des filles du bourg d'Ergué-Gabéric jusqu'en 1936. Elle sera remplacée par Mme Berri. Elle est ensuite nommée à Plomelin, puis à l'école de Pennanguer en Penhars.

3. Annick Le Roux, de Lezouanach.
4. Caroline Merrien (de Keraudren en Ergué-Armel ?)
5. Catherine Seznec, passage à niveau de l'Eau Blanche en Ergué-Armel.
6. Reine Pérès (sa mère Catherine Déguignet habitait en bas du Bourg).

Des malles entières de vieilles photos de couples

Fotoïoù ar Re-gozh

Quelle joie pour un spécialiste de la brocante de partager ses trouvailles, de connaître ou de faire connaître la vie des personnes qui sont passées au début du 20e siècle dans les studios des photographes quimpérois Joseph-Marie Villard et Etienne Le Grand.

Témoins ces deux clichés de sujets gabéricois communiqués récemment, pour enrichir notre galerie « [1880-1940 - Les plus beaux couples gabéricois en costumes bretons](#) ».

Appel à témoins de mariage

Pour commencer, deux couples non identifiés, photographiés par Etienne Le Grand à Quimper.

Qui sont donc ces deux mariés aux élégantes moustaches ?

fage, associée à Marie Magdelaine Merpaut qui achète le manoir de Cleuyou :

➤ Pourquoi Jean François Guillaume LAFAGE n'a-t-il pas acheté lui-même le manoir ?

➤ Où et quand est mort Jean François Guillaume LAFAGE ? Il n'est a priori pas mort à Quimper. On peut imaginer qu'il était en voyage, ou séparé de sa femme.

➤ Le manoir est-il passé ensuite dans la famille MERMET ? Si oui, par vente ou par succession ?

➤ Guillaume François LE GUAY a-t-il reçu le manoir lors de son mariage ou bien l'a-t-il acheté plus tard, avec l'argent des MERMET ?

Marie Magdeleine MERPAUT

Marie Magdeleine MERPAUT est aussi (comme sa sœur Jeanne-Yvonne) fille de Louis Gabriel MERPAUT et d'Anne GAULTIER. C'est donc une sœur germaine de Jeanne Yvonne MERPAUT. Elle est née vers 1755, aussi à Rennes. Elle reste célibataire et vit à Quimper avec le couple LAFAGE-MERPAUT, puis LAFAGE-MELLEZ.

Elle est présente :

➤ Le 9 août 1779 au baptême de Louis Marie Hyacinthe LAFAGE, son neveu, en tant que marraine,

➤ Le 18 avril 1783 au baptême d'Angélique Françoise LAFAGE, sa nièce,

➤ Le 12 décembre 1788 au baptême de Marie Magdeleine Guillemette LAFAGE, sa nièce, en tant que marraine,

➤ Le 10 mai 1791 au baptême d'Hyacinthe Isidore Marie LAFAGE, son neveu,

➤ Le 20 floréal an VIII au mariage de Marie Jeanne Magdelaine LAFAGE, sa nièce, en tant que témoin.

Alors que pour l'achat du manoir elle s'associe avec Margueritte Lafage, c'est à son nom propre qu'elle fait l'acquisition du moulin et des terres du Cleuyou.

Elle décède le 15 juin 1829, à Quimper, rue Keréon, et sur son acte de décès elle est qualifiée de Demoiselle.

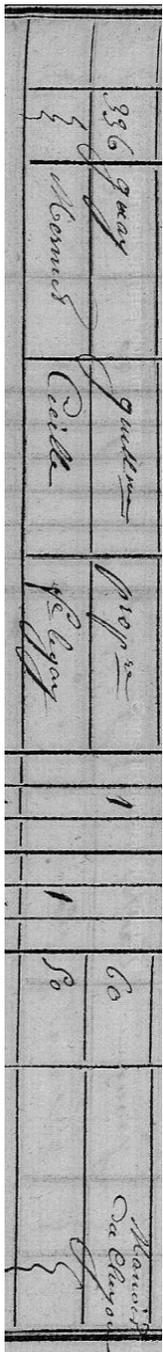
En résumé, les deux acheteuses sont la deuxième femme et la sœur de la première femme de (Jean) François Guillaume LAFAGE. Lors du 1er mariage, Marguerite MELLEZ (future seconde épouse) est déjà présente. Et lors du 2e mariage, une dispense d'affinité est nécessaire.

La famille alliée des MERMET

Les enchères de 1785 sont disputées avec un certain citoyen MERMET.

Après le décès de Hyacinthe Isidore Marie LAFAGE (2e enfant du couple Lafage-Mellez), sa femme Anne Marie Désirée DAOULAS se remarie le 5 juin 1815, à Pont-l'abbé, avec Louis Pierre Marie MERMET lui-même veuf de Jeanne Emilie FICHOUX. Il est né le 5 juin 1779 à Plouneour, fils de Pierre Marie Antoine MERMET et de Marie Jeanne RENAULT TRÉVIGNON.

Plus tard, le manoir du Cleuyou devient la propriété de Guillaume François LE GUAY qui épousa le 28 brumaire an XII, à Quimper,



Guillaume Le Guay
au Cleuyou en 1836



Marie Marguerite Cécile MERMET, fille unique de Vincent Simon Marie MERMET et Marguerite PÉRON. Pierre Marie Antoine MERMET est le demi-frère aîné de Vincent Simon Marie MERMET.

Enfin, Prosper François LE GUAY, fils aîné de Guillaume François LE GUAY et de Marie Marguerite Cécile MERMET épousa le 30 avril 1838, à Plonéour-Lanvern, Françoise Marie Louise MERMET fille aînée de Louis Pierre Marie MERMET et de Jeanne Emilie FICHOUX. Il existe donc une consanguinité au 6e degré entre les époux, mais uniquement par leur arrière-grand-père, Antoine MERMET.

En avril 1900, Albert Le Guay, fils de Prosper, communique à la Société Archéologique du Finistère des informations collectées du côté des familles de sa mère et grand-mère maternelle : « *M. Le Guay dépose sur le bureau deux documents qui seront placés dans les archives de la Société : le premier est un passeport accordé en 1742 à Antoine Mermet, marchand colporteur. M. Le Guay donne d'intéressants renseignements sur les familles Mermet qui ont laissé en Cornouaille de nombreux descendants* ».

Les BREHIER et les LE GUAY

Il existe une relation entre les familles LE GUAY et BREHIER de Quimper, ces derniers comptant François-Salomon, gabérisois, maire et franc-maçon, et ayant établi le document d'expertise et d'estimation du manoir du Cleuyou en 1794. Ce lien familial

s'explique par le 3e mariage de Félix Simon Amédée LE GUAY :

✚ 1ère épouse : Jeanne Marie Clarisse LE BASTARD.

✚ 2e épouse : Marie Amélie BERTRON, le 8 novembre 1847 à Quintin. Sans enfant.

✚ 3e épouse : Joséphine Amélie BRÉHIER, le 22 septembre 1856 à Brest.

Cette dernière est la descendante à la fois de Julien Bréhier et du Gilles Bréhier, tous deux vivant au 17e siècle dans le petit village normand de St-Laurent de Cuves.

Quant à l'ascendance de François-Salomon BREHIER, maire d'Ergué-Gabéric de 1808 à 1812, on peut l'établir comme suit :

BRÉHIER Gilles - (calculée 1631 - / 27 mars 1706 - Saint-Laurent-de-Cuves)
 (-) TESSON Guillemine - (- / -)
 1 - BRÉHIER Guillaume - (calculée 1672 - / 9 juin 1728 - Saint-Laurent-de-Cuves)
 (18 juin 1691 - Cuves) JAMES Perrine - (calculée 1673 - / 3 juin 1728 - Saint-Laurent-de-Cuves)
 1.1 - BRÉHIER Jean - (calculée 1694 - / 28 décembre 1749 - Saint-Laurent-de-Cuves)
 (3 février 1714 - Saint-Laurent-de-Cuves) PICHON Magdelaine - (calculée 1690 - Saint-Laurent-de-Cuves / 8 avril 1768 - Quimper)
 1.1.2 - BRÉHIER Gilles dit l'aîné - Marchand, Négociant (11 octobre 1716 - Saint-Laurent-de-Cuves / 22 nivôse an III - Quimper)
 (14 juin 1745 - Quimper) VINCENT Jeanne - (vers 1723 - Quimper / 16 vendémiaire an IV - Quimper)
 1.1.7 - BRÉHIER Claude dit le jeune - Epicier, négociant (30 mars 1729 - Saint-Laurent-de-Cuves / 29 septembre 1785 - Quimper)
 (17 juillet 1752 - Quimper) VINCENT Julienne Françoise - (11 avril 1729 - Quimper / 10 nivôse an XII - Quimper)
 1.1.7.6 - BRÉHIER François Salomon - Homme de loi, notaire (20 novembre 1760 - Quimper / 14 février 1845 - Ergué-Gabéric)
 (19 pluviôse an IV - Quimper) POTTIER Marie Frédérique - Marchande (vers 1770 - Quimper / 4 décembre 1827 - Ergué-Gabéric)

vient d'être créée à l'usage des instituteurs.

Après ses débuts à Ergué-Gabéric, Marie Capitaine sera titularisée à Bénodet, et nommée ensuite à Ergué-Armel, Guengat et Pleuven, avant de mourir de tuberculose au début de l'été 1906.

Une école rurale

En cette fin du 19e siècle, quels sont l'état général et le fonctionnement de la première école publique communale, mise en service en 1854-55 :

✚ Il y a deux classes en cette fin de 19e siècle, pour au total 116 élèves, et l'école est sous la direction de Melle Rolland, institutrice de la première classe (niveaux supérieurs).

✚ Il manque de la lumière dans la 2e classe et le logement (sans doute au 2e étage mansardé de la maison d'école) de l'institutrice stagiaire est étriqué, comme l'indiquent ses vœux : « *Je désirerais une classe plus claire, mieux aérée et un logement plus convenable.* »

✚ En 1898, il est noté que l'état de la porte de la salle de classe laisse à désirer : « *La classe est assez propre mais la porte est délabrée* ». Pour le mobilier de la classe et son côté rudimentaire, on peut aussi se référer au devis de construction de cette première maison d'école à Ergué-Gabéric en 1854 : « *5 tables et bancs, 1 table pour le maître, 1 tableau noir et chevalet, un poêle en fonte*

avec tuyau, 25 encriers en plomb ».

✚ Le niveau scolaire des jeunes filles gabérisoises n'est pas très élevé, la fréquentation étant par ailleurs passable ou assez bonne : « *La majorité des élèves n'a retiré aucun fruit des exercices faits aujourd'hui. 5 ou 6 sur 20 ont compris le problème donné, les autres ne l'ont pas compris.* »

✚ Bien que cela n'est pas noté par l'Inspecteur, on peut supposer que l'usage de la langue française est concurrencé par la pratique locale du breton dans la vie quotidienne, cela expliquant certaines difficultés d'expression : « *Dans les exercices de langage, on doit habituer les élèves à répondre par de petites phrases et non par des mots seulement.* »

Photo de 1935

La photo est prise à l'école communale des filles de la rue de Kerdévet, la toute première maison d'école d'Ergué-Gabéric construite en 1854.



On trouvera ici également une magnifique photo de la classe de Mme Borrossi ²² en 1935.

Débuts de jeune institutrice

Marie Le Capitaine est née le 21 août 1873 ²³ à Pen-ar-Stang en St-Ségat d'un père cheminot (poseur de voies ferrées), et arrive en septembre 1893 à Ergué-Gabéric pour son premier poste d'institutrice stagiaire, après 3 ans à l'École Normale de Quimper.

Son dossier de suivi conservé aux Archives Départementales du Finistère ²⁴, contient, pour sa

période de 5 ans à l'école communale des filles du bourg, d'une part sa fiche d'affectations, et d'autre part les trois visites des inspecteurs primaires Journin en 1895-1896 et Creantulo en 1898.

Ils ne sont vraiment pas tendres ces fonctionnaires de l'Instruction Publique, et pourtant :

✚ Elle doit superviser, avec sans doute deux aide-institutrices, plus de soixante élèves réparties sur plusieurs niveaux d'âges, jusqu'au cours préparatoire et la première division.

✚ Quelques appréciations positives : « Bonne et douce jeune fille » ; « Beaucoup d'ordre ; aptitude marquée pour le travail manuel » ; « Melle Capitaine a de la bonne volonté ».

✚ Mais les critiques tombent très vite : « elle manque d'ardeur et de savoir faire » ; « Peu, très peu de résultats ; Melle Capitaine ... ne sait pas occuper utilement toutes les élèves à la fois » ; « Note : 9 / 20 ».

✚ Autre indication : « Le registre d'appel est bien tenu. L'institutrice a une petite bibliothèque privée. ». On apprend qu'en 1896 une bibliothèque cantonale de prêt

maire). Le second « [La terre aux sabots. "Douar ar boutoù-koad"](#) » (Louis-Marie Thomas cultivateur à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840) est publié en mars 2012. Et le troisième « [Les exposés de Creac'h-Euzen - Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au 19^e siècle](#) » (le tour de l'hospice civil et les 3816 enfants exposés entre 1803 et 1861) en octobre 2013. Livres disponibles sur <http://www.chuto.fr> (paiement CB possible) ou en librairie. Un quatrième livre est en préparation.

Contre le travail du dimanche à Odet-Cascadec

Sul ha gouel hag oberad

L'introduction du travail de fabrication le dimanche aux usines Bolloré d'Odet et de Cascadec ne se fit sans heurts : l'abbé Yves Le Goff, vicaire aumônier à Odet, fit une tentative d'intercession auprès de Mme Veuve Bolloré.

Le conseil d'administration de la Société des Papeteries René Bolloré dut demander à l'évêque de Quimper son aval pour un dimanche sur deux, avec un aménagement des messes dominicales en la chapelle de l'usine.

Dossier complet conservé aux Archives Diocésaines de Quimper.

La suppression du dimanche

Dans sa lettre à Marie Amélie Thubé, veuve Bolloré, l'abbé Yves Le Goff, aumônier de l'usine à papier d'Odet, ne mâche pas ses mots :

✚ « Je ne puis croire que vous ayez approuvé sciemment cette décision, vous dont les convictions religieuses sont si profondes »

✚ « Je puis affirmer que votre défunt mari ne l'aurait pas toléré, lui qui chassait à coups de pied les ouvriers qui travaillaient le dimanche »

✚ « Si vous voulez achever de déchristianiser vos usines, vous n'avez qu'à y installer le travail du

dimanche ; dans quelques mois vous m'en direz des nouvelles ».

Son argumentation est simple : « Il n'est question que de la fabrication de quelques dizaines de bobines supplémentaires. Le salut éternel de plusieurs centaines de familles chrétiennes vaut, vous l'avouerez, infiniment davantage. »

Et il met même sa démission dans la balance : « Le jour où vous aurez supprimé le dimanche à Odet, je n'aurai plus rien à y faire ».

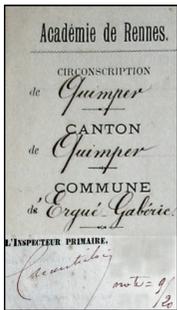
Le fils aîné Bolloré est carrément accusé par l'aumônier d'Odet d'avoir empêché l'arrivée d'un syndicat chrétien (la C.F.T.C.) dans l'entreprise : « La C.G.T. qui a été prônée et imposée par votre fils, René Guillaume Bolloré, à l'exclusion de tout autre syndicat, a déjà commencé à produire ses funestes effets ». Manifestement la C.G.T. s'est prononcée pour l'introduction du dimanche travaillé moyennant des indemnités pour les ouvriers.

Par contre l'abbé présente Gaston Thubé, beau-frère de feu René Bolloré, comme plus réceptif à la défense du repos chrétien dominical : « Il y a quinze jours, M. Gaston Thubé m'avait laissé prévoir cette décision. Je ne lui avais pas caché ma désapprobation ; car j'estime que ce serait là ruiner complètement la vie religieuse de tout le pays. »

Après 13 années de service dans la paroisse, notamment auprès des jeunes et du bulletin paroissial « *Kannadig Introu Varia* », l'abbé Le Goff quittera Ergué-Gabéric et son poste d'aumônier papetier en 1939, soit environ un



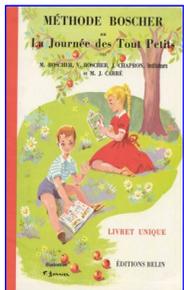
L'abbé Yves Le Goff (1893-1964) : « Le Conseil d'administration a, paraît-il, décidé le travail du dimanche à Odet et Cascadec ... »



²² Jeanne Marie Corentine Le Bellec, future épouse Borrossi, est née le 27 mai 1896 à Penhars. Suivant l'exemple de son oncle instituteur à Pluguffan, elle devient institutrice. Elle s'y marie en décembre 1919 avec un Borrossi d'origine corse qui fit carrière dans l'armée. Ils auront trois enfants : Jean (1920), Paul-Marie (1921) et Yvonne (1924). Elle reste 13 ans comme institutrice à l'école des filles du bourg d'Ergué-Gabéric jusqu'en 1936. Elle sera remplacée par Mme Berri. Elle est ensuite nommée à Plomelin, puis à l'école de Pennanguer en Penhars.

²³ Marie Le Capitaine. Naissance - 22/08/1873 - Saint-Ségat (Pen ar Stang). Fille de Hervé (ou Henri), Chef d'équipe, âgé de 34 ans et de Marie Anne LE BEUZ (ou LE BEUX), Ménagère, âgée de 27 ans. Témoins : Pennec Yves (30) Cultivateur Pen Ar Stang / Rolland Yves (42) Cultivateur Pen Ar Stang. Notes : le père domicilié à la maisonnette n°535 dite maison Pen ar Stang.

²⁴ Information et document communiqués par Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale, avec à son actif déjà trois livres sur le Pays de Quimper : § [ses publications](#) : Premier livre paru en 2010 « [Le maître de Guengat. "Mestr Gwengad"](#) » (Auguste Chuto né en 1808, propriétaire-cultivateur, meunier et





an après son acte d'opposition aux dimanches travaillés.

Formation de groupe industriel

Dans les textes de défense du projet du travail le dimanche par la Direction de la Société des Papeteries, on note aussi quelques informations intéressantes sur le développement du groupe Bolloré :

✚ Dès 1937, les Papeteries Bolloré sont en négociation pour construire une immense usine de papier à cigarettes à Ecusta⁵, près de Greenville en Caroline du Nord (USA), pour approvisionner

⁵ www.wordola.com : Ecusta Paper Corporation jumped from scratch to No. 1 position in the U. S. because Mr. Straus was able to pour around \$4,000,000 into it. Part of the capital came from his own well-lined purse, part from his two French companies (Société Nouvelle des Papeteries de Champagne and Papeteries R. Bolloré).

⁶ www.tc150.com : During the 1920s a young German immigrant named Hans Straus, living in New York, changed his name to "Harry" Hans Straus and embarked on establishing a rich array of business ventures. The most important was the Champagne Paper Corporation in 1930. At this date the depression was affecting almost every household in North Carolina. More than 100,000 were unemployed and the same number scrambled for part-time jobs. In 1932 one sixth of all workers were on relief. Conditions were even more depressing in rural Transylvania County. It was said that a "Deep and lasting depression had settled over the coves;" a local lawyer explained that "We were laid out: the undertaker had been called." Harry Straus was experimenting with flax and fiber and searching for the best location to establish a paper mill. He settled on the dependable pure water of the Davidson River and in the late thirties started construction of the plant for the Ecusta Paper Corporation.

les besoins américains. Ce projet est un argument pour l'introduction de « la marche continue » le dimanche dans les usines d'Odet et Cascadec.

En fin d'année 1937, le planning du projet américain est indiqué ainsi : « la construction de cette usine ne sera pas achevée avant 18 mois ».

✚ L'exemple de la papeterie de Troyes est également évoqué : « la

mise en marche continue a été organisée à Troyes dans une usine filiale des Papeteries Bolloré »⁷.

La prise de participation Bolloré dans cet établissement date de 1929, et l'usine sera rachetée par le groupe en 1949.



Marie Amélie Thubé, épouse Bolloré

⁷ Avant le rachat de l'usine de papiers de Troyes par le groupe Bolloré en 1949 l'entreprise était dénommée SNPC « Société Nationale des Papeteries de Champagne » laquelle investira en 1938 dans l'usine américaine d'Ecusta en appui de l'entreprise R. Bolloré et de l'industriel Hans Straus.



le pouvoir d'autorité n'étant pas unilatéral, le domestique pouvait être amené à prêter de l'argent à son patron, et exercer une pression sur lui. Les autres composantes sociologiques sont le matriarcat (les hommes avaient peur des femmes, leur cachant leurs petites affaires), l'alcoolisme (les cabarets étaient dans la commune d'Ergué-Gabéric), et la religion (le baptême d'un tout nouveau-né rassemblait tout le monde au bourg).

Et enfin on a un maire cultivateur²¹ qui ne prit pas vraiment parti entre ses administrés, allant jusqu'à exprimer ses doutes sur la culpabilité d'un électeur potentiel.

Et le jury d'assise prononça son acquittement à sept voix contre cinq, à la grande surprise du juge et malgré une culpabilité très probable, et certainement par les effets de la beauté angélique du domestique qui ne pouvait pas, du coup, être coupable.

²¹ René Laurent, agriculteur à Squidan, fut maire de la commune de 1824 à 1846.

Le juge réagit en délivrant une allocution moralisatrice aux membres du jury, leur rappelant qu'ils étaient pour protéger la société, et qu'il ne pas être trop laxiste. Hormis celui-là, aucun autre acquittement ne fut prononcé lors des audiences suivantes.

Le bel homme acquitté, quant à lui, se maria en 1840 à Ergué-Gabéric avec Marie Jeanne Autret. Il décéda le 15.12.1848 à l'Hôpital Maritime de Brest. S'était-il engagé dans la Marine royale, et avait-il fuit ainsi sa condition de domestique laboureur ?



Une institutrice bonne et douce à l'école du Bourg

Mestrez-skol yaouank



Les visites d'inspecteurs académiques en 1895, 1896 et 1898 à la première école publique du bourg, et leurs jugements sur les capacités de Marie Le Capitaine, jeune institutrice débutante.

Cette école rue de Kerdévet (abritant actuellement la poste), après avoir été la première maison d'école en 1854, fut l'école réservée aux filles lorsque l'école publique des garçons fut construite en 1883, et fut transformée en école maternelle de 1967 à 1978.



Espace « Archives »

Article : « 1839 - Acquittement d'Hervé Kerluen, un des plus beaux hommes de Basse-Bretagne »

Billet du 08.11.2014



ses filles, son fils étant à l'époque un ex-chouan émigré.

Pierre-Paul Bréart adresse ensuite une lettre à son ami « *Monsieur Geslin à Quimperlé* », dans laquelle il se plaint de ne pas être compris par sa sœur.

Acquittement d'un beau jeune laboureur en 1839

Laboureur-douar brav-tre

Un domestique illettré et bretonnant, aux prises avec la justice française pour des histoires de vol, et sauvé par son physique remarquable et sa beauté angélique.

Un domestique illettré et bretonnant, aux prises avec la justice française pour des histoires de vol, et sauvé par son physique remarquable et sa beauté angélique.

Un des plus beaux hommes

Annick Le Douget, lors pendant la préparation de sa thèse de doctorat soutenue en 2012 à l'université de Bretagne Occidentale, publiée sous le nom évocateur de « *Violence au village* », avait repéré cette pièce : « *BB 20/103, 3e trim 39, Aff Hervé Kerluen, domestique laboureur d'Ergué Gabéric, 21 ans, vol domestique de grains, acquitté grâce à sa beauté, malgré une culpabilité évidente selon le juge* ».

En effet Théophile Le Meur, président juge de Quimper, note dans son compte-rendu d'assises (conservé aux Archives Nationales) : « *Tous ont été touchés de la jeunesse, du physique remarquable de Kerluen, qui est l'un des plus beaux hommes de la basse Bretagne, et il a été acquitté à sept voix contre cinq, d'après ce que j'ai appris plus tard, malgré sa culpabilité évidente, à mes yeux du moins.* »

Les circonstances du délit : un jeune domestique est surpris par son maître à subtiliser des gains de seigle, qu'il met dans un sac qu'il compte vendre le lendemain à Quimper.

Sa ligne de défense : Hervé Kerluen voulait profiter du fruit de cette vente pour se rembourser d'un prêt que le domestique aurait consenti à son patron pour qu'il puisse s'enivrer au cabaret le jour du baptême du fils de la ferme, « *un peu, mais pas de manière à perdre la raison* », le tout en toute discrétion vis-à-vis de la patronne. Dans les débats il est aussi question d'autres vols récents pour lesquels le domestique avait été soupçonné.

Comme cela était coutumier en Basse-Bretagne au 19e et même au siècle suivant, le jeune homme (et sans doute d'autres témoins) est interrogé par un traducteur auxiliaire de justice, car il ne savait « *ni lire ni écrire ... ; ne parlant que le breton* ».

Cette affaire constitue une photo des relations sociales qui se nouaient entre les domestiques et leurs employeurs cultivateurs,

Le scandale clérical du Frère des Ecoles Chrétiennes

Frered pevar vrec'h

L'enquête du commissaire quimpérois Pierre Judic⁸ sur une scène bucolique et scandaleuse qui se passa dans un champ d'Ergué-Gabéric et qui défraya les conversations.

Même à cette époque, on traitait très sérieusement les affaires et les écarts sexuels d'un religieux, frère des écoles chrétiennes de surcroît, avec un(e) mineur(e).

Délit d'outrage public

Présentée brièvement sur le site Internet Quimper.Bzh dans la rubrique Mémoires des Archives Départementales de Quimper,

⁸ Né en 1862, après avoir été commissaire des chemins de fer à Dieppe, le commissaire Pierre Judic accepte en 1904 un poste de commissaire de 3e classe à Concarneau, avant d'être muté en 1906 à Quimper, est nommée à Maubeuge en 1911, puis Saint-Brieuc, et revient à Quimper de 1913 à 1922. Avant son entrée dans la police, le fin limier était instituteur public et répétiteur de lycée. À ses débuts à Quimper il est très sollicité lors des inventaires des biens de l'église. Hormis les enquêtes pour vols et de délinquances ordinaires, il intervient sur quelques affaires de mœurs impliquant des ecclésiastiques. Le maire de Quimper, Théodore Le Hars, le présente comme « *un agent très instruit, très actif, et très dévoué* ». Il parle également le breton, avantage appréciable dans une ville qui est encore dans ses couches populaires largement bretonnante.

cette pièce⁹ extraite des comptes rendus d'enquête du commissaire Judic est un véritable morceau d'anthologie.

On y découvre les détails d'une affaire de mœurs qui, s'il ne s'agissait pas d'un religieux, n'aurait peut-être pas constitué un délit d'outrage public : « *Le mardi 21 avril, dans l'après-midi le sieur Sergent, Frère des Ecoles Chrétiennes, est allé se promener dans la commune d'Ergué-Gabéric en compagnie de la jeune Pxxx Jeanne, âgée de 16 ans ... Ils se couchèrent l'un près de l'autre dans un champ. Le bon Frère dégrafa le corsage de la jeune fille, lui retira son corset pour être plus à l'aise et se mit en devoir de l'embrasser. Ce qui se passa ensuite, on le devine.* »

Les frères des écoles chrétiennes ou lasalliens formaient un institut religieux laïc de vie consacrée, de droit pontifical, fondé à Reims en 1680 par saint Jean-Baptiste de La Salle, et voué à l'enseignement et à la formation

⁹ Information et document communiqués par Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale, avec à son actif déjà trois livres sur le Pays de Quimper : [\[ses publications\]](#) : Premier livre paru en 2010 « *Le maître de Guengat, "Mestr Gwengad"* » (Auguste Chuto né en 1808, propriétaire-cultivateur, meunier et maire). Le second « *La terre aux sabots, "Douar ar boutoù-koad"* » (Louis-Marie Thomas cultivateur à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840) est publié en mars 2012. Et le troisième « *Les exposés de Creac'h-Euzen - Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au 19e siècle* » (le tour de l'hospice civil et les 3816 enfants exposés entre 1803 et 1861) en octobre 2013. Livres disponibles sur <http://www.chuto.fr> (paiement CB possible) ou en librairie. Un quatrième livre est en préparation.

Espace « Archives »

Article : « 1908 - Un scandale clérical à Ergué-Gabéric dévoilé par le commissaire Judic »

Billet du 29.11.2014



L'éminent commissaire Judic, bretonnant, homme de terrain et de dossier.





« Cette aventure défrayait les conversations, aux dépens du clergé, à Ergué-Gabéric et dans les communes voisines ; mais personne ne songeait à s'adresser au Parquet. »

des jeunes, en particulier des plus défavorisés.

Bien qu'ayant formulé les vœux traditionnels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les Frères n'avaient pas le statut de prêtres, mais portaient néanmoins une soutane noire non boutonnée avec un large rabat blanc, et ils étaient familièrement surnommés les « *Frères quatre bras* » à cause de leur grand manteau à manches flottantes. Hormis le collège Saint Jean de La Salle à Guidel, deux établissements quimpérois étaient lasaliens : le collège et lycée le Likès (fondé en 1838) et l'école primaire Saint-Corentin.

Le lendemain un des trois vicaires¹⁰ de la paroisse d'Ergué-Gabéric alla rencontrer le témoin principal de l'affaire, à savoir le charron et débitant de boisson Yaouanc, et lui déclara qu'il « *s'agissait certainement d'un civil déguisé en Frère* ».

Avec sans doute l'intention de supprimer les preuves, le vicaire récupéra un des objets subtilisés par les témoins avant la fuite des amoureux, le chapeau du frère. Les autres pièces à conviction furent conservées pour l'enquête : « *le parapluie du Frère, le chapeau, le corset, le tour de cou et le parapluie de la jeune fille* ». Et cette dernière avoua les faits lorsqu'elle fut interrogée par le commissaire Judic.

Le commissaire Pierre Judic était une véritable personnalité connue de tous les quimpérois de

¹⁰ En 1908 la paroisse d'Ergué-Gabéric compte trois vicaires : [Jean-Baptiste Boussard](#), [Gabriel Cabon](#) et [Henri Le Roux](#).

cette période 1906-1922, comme le montre les nombreuses coupures de presse locale relatant ses enquêtes. Il était de toutes les affaires en région cornouaillaise, accompagnant les forces de l'ordre lors des opérations d'inventaire des biens de l'Église, interrogeant tous les accusés et témoins, et parlant même couramment la langue bretonne, ce qui lui était bien utile pour comprendre les dessous de certains faits divers.

Contrairement aux deux autres affaires cléricales concernant les abbés Thomas¹¹ et Bulot¹², aumôniers du lycée de la Tour d'Auvergne, qui firent sensation quelques semaines auparavant, aucun journal, pas même le « I » qui fit sa une des affaires précédentes, ne couvrit le troisième scandale cléricale du frère des Écoles Chrétiennes.

Que devint le frère Sergent ? Sans doute fut-il muté loin du lieu de ses méfaits, ou alors il préféra « *jeter sa soutane aux orties* »¹³ ...

¹¹ L'abbé Thomas, chanoine du chapitre cathédral, aumônier du lycée de La Tour d'Auvergne, âgé de 64 ans est arrêté pour « excitation » de mineurs à la débauche. Les faits avaient lieu dans la sacristie du lycée où le prêtre attirait par une porte dérobée « *des jeunes gens de la classe ouvrière* ».

¹² L'abbé Bulot, lui aussi ancien aumônier du lycée, se livrait sur des mineurs aux mêmes pratiques criminelles que l'abbé Thomas. Se sachant surveillé par la police et à la veille d'être convoqué pour interrogatoire, le prêtre préféra mettre fin à ses jours.

¹³ « *jeter la soutane aux orties* », exp. : renoncer, abandonner par inconstance au départ, signifiait abandonner scandaleusement l'état monacal, puis par

bonne amie au château de Québlen en Quimperlé. Mais il se terre comme un renard sur ses terres, et ses terres, c'est sur Ergué ! », et s'il était couramment appelé Gélén il portait aussi le surnom de Silvin : « *Mon nom ici est le Loup gris. Quel est le véritable nom de Silvain ? — Gélén.* »

Les lieutenants et associés de Gélén ont une part importante dans les combats contre les escouades républicaines : Du Brioux (ami de Kerstrat), Jean-Baptiste Riou, et Lamarvet (décrit comme étant d'Ergué), sans oublier les autres de Brieic et du centre finistère : Michel de Cornouaille, Frolo, Le Paige dit "De Bar" ...

Les autorités républicaines de Quimper ne sont pas oubliées, et notamment le procureur Abgrall, le commissaire Le Goazre, et l'agent du Comité de Salut Public Claude Royou, dit Guermeur. Il y a aussi l'évocation du juge de paix et député de Brieic, Per Briant, qui reçoit la visite de l'émissaire du Directoire quimpérois, Salomon Bréhier (celui-là même qui deviendra maire d'Ergué-Gabéric en 1808).

Et enfin les « *tommerien* », les chauffeurs en breton, des bandits qui sévissaient en pays glazik, et qui, paraît-il, étaient « *payés par les républicains pour*

le Finistère » publié en 1910 et 1911 dans le Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie, Paul Peyron présente un document (pièce 64) datée de septembre 1795 et incluant des signalements sur les chouans, dont celui-ci : « *Hyacinthe Geslin, de Quimper, 24 ans, 5 pieds 5 pouces, figure marquée de petite vérole, cheveux et sourcils bruns très fournis, chapeau rond, petite veste et pantalon brun*

jouer aux contre-chouans et terroriser les campagnes en se saisissant des paysans pour les faire avouer où ils cachaient leurs pauvres économies ». Leur méthode de torture : brûler les pieds de leurs victimes sur les braises ou sur une billig (plaque de cuisson de crêpes).

Manifestement la série du chevalier Kerstrat de Bernard Baffait est une évocation très bien argumentée de la période révolutionnaire : ce n'est pas un roman historique de plus, c'est un véritable récit historique délicatement romancé. Tous les détails, les personnages, les situations y sont crédibles, au cœur de ce pays bas-breton, en contexte de guerre, de terreur, d'émigration et de chouannerie ...

Les Archives de Queblen

Suite au billet sur la parution du tome 2 du « *Chevalier Kerstrat* », quelques échanges avec l'auteur nous ont permis de compléter le dossier et la biographie du chouan noir gabéricois, et aussi de découvrir par hasard une lettre signée Hyacinthe de Geslin qui illustre la façon dont il a refait sa vie dans sa belle-famille, Bréart de Boisanger et de Queblen, après sa période noire de chouannerie.

Il s'agit d'un acte sous seing privé entre Marie-Hyacinthe Geslin, son épouse et Pierre-Paul Bréart de Boisanger en 1803, afin de préserver au frère Pierre-Paul la possibilité d'hériter d'un troisième lot (incluant vraisemblablement le manoir familial de Queblen) de l'héritage dans lequel leur père n'avait prévu que

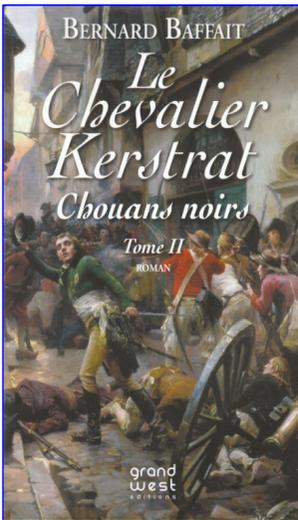
Espaces
« Biblio »,
« Personnalités »

Articles :
« BAFFAIT Bernard - Le Chevalier Kerstrat, Chouans noirs »

« Marie-Hyacinthe de Geslin, chouan, seigneur de Pennarun et de Quimperlé »

Billet du
16.11.2014





Dans la saga historique du Chevalier Kerstrat, « Chouans Noirs » est la suite du « Chouan des Lumières ». Dans le premier tome, Jean-Hyacinthe Tréouret¹⁷ de Kerstrat évoluait parmi des compagnons animés par un idéal et un code de l'honneur. Dans le deuxième récit, le désastre de Quiberon a semé le découragement parmi les combattants du roi. Des chefs de guerre vont

continuer cependant le combat, en pratiquant des trafics profitables, des chantages et des assassinats.

Et parmi eux Marie-Hyacinthe de Geslin du château de Pennarun en Ergué-Gabéric, dont la légende disait qu'il était resté en résistance sur ses terres familiales : « Il commande une bande de Chouans ; la rumeur dit qu'il a la main lourde. Il impose des prélèvements aux agriculteurs, un impôt aux gens de la ville, et gare à celui qui cherche à se défilier ! Il aurait du sang sur les mains ».

L'histoire commence en octobre 1795 par l'évasion imaginée du héros Kerstrat qui allait être fusillé à Brest par un peloton d'exécution suite à sa condamnation pour avoir « fait partie du Rassemblement armé contre la

¹⁷ Les Tréouret de Kerstrat étaient domiciliés dans le manoir de Trohanet de Briec, trêve de Langolen. Jean-Hyacinthe Tréouret de Kerstrat (1774-1795) sera condamné à mort comme « émigré rentré » et fusillé le 16 vendémiaire de l'an 4

République ». Cet épisode nous permet de vivre avec lui les affrontements entre les Républicains et les Chouans noirs de la région d'Ergué-Gabéric, Briec et Gourin :

✚ Tout d'abord, le point central du livre est situé sur Ergué-Gabéric, à proximité du manoir de Pennarun, l'habitation historique des Gélin, et d'où sont lancées les expéditions punitives contre les « patauds », les curés constitutionnels et les acheteurs de biens nationaux et, ce à Langolen, Querrien, Coray, Elliant ...

✚ Le personnage de Gélin et son rôle de chef de division^{18 19} y sont précisément détaillés : « un homme proche de la trentaine, vêtu de hauts de chausse – ces culottes bouffantes qu'affectionnaient les paysans bretons – et d'une veste longue ouverte sur une chemise d'un blanc écru » ; « Le visage était marqué par la petite vérole²⁰ » ; « Il avait une

¹⁸ Dans son enquête sur la chouannerie dans le Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie, Paul Peyron présente un document (pièce 94) signée de trois officiers de l'armée catholique et royale de Bretagne : « Quimper : chef de division. Silvin : chef de division. Lamarvet : officier secrétaire ».

¹⁹ Dans son étude « Recherches sur la chouannerie dans le Finistère » publiée dans les Annales de Bretagne de 1937, Daniel Bernard note que lors de la traduction devant le conseil de guerre à Brest le 11 avril 1797 (29 germinal an V) de Jean-Baptiste Riou, celui-ci rapporte que sa troupe de chouans « était dirigée par Geslin et Victor du Brieux ». Citation reprise également dans le livre de Jean-François Douguet (« Elliant et Tour'h : Deux communautés dans la révolution »).

²⁰ Dans son article « La chouannerie, documents pour servir à son histoire dans

Le procès d'Yves Pennec, sorcier voleur et dépensier

Sorser ha dispigner

Stendhal dans ses mémoires de touriste a évoqué le procès Yves Le Pennec, domestique à Ergué-Gabéric, et démarre sa narration par : « Il y a beaucoup de sorciers en Bretagne ... »

Mais, à la lecture du compte-rendu du président de séance au tribunal d'assises à Quimper, la réalité est bien plus prosaïque : certes l'accusé prétend avoir entendu des voix, mais il semble que les témoignages de ses concitoyens, dont celui du maire de la commune¹⁴, a bien plus impressionné le jury.

Série des Archives Nationales

C'est Jean-Pierre Le Minihiy¹⁵, président de séances aux assises, qui rédigea le résumé de cette affaire, ce document (conservé en série BB/20 des Archives nationales) constituant un complé-

extension, abandonner l'état ecclésiastique, par extension encore abandonner par inconstance (source : dictionnaire en ligne Reverso)

¹⁴ René Laurent, agriculteur à Squividan, fut maire de la commune de 1824 à 1846.

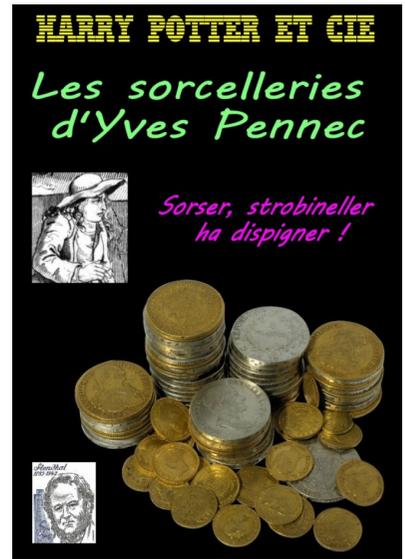
¹⁵ Saturnin Jean-Pierre Le Minihiy, Conseiller du Roi en la Cour Royale de Rennes, est assisté des juges Crop et Hunault, et de Jean-Louis Le Feuvre, premier substitut du procureur du roi, qui avait été chargé de l'enquête.

ment du dossier de procédures (Archives Départementales, cotes 4U1/23 et 4U2/53) présenté par Norbert Bernard dans son livre « Les voix d'Yves Pennec ».

Contrairement au compte-rendu de la Gazette des Tribunaux au titre évocateur « Un sorcier - Moeurs bretonnes - Ce que vaut une fille », et à la transcription légèrement retouchée qu'en a faite Stendhal dans ses « Mémoires d'un touriste », le rapport du juge ne présente pas l'accusé comme un héros « enfant de l'Armorique à l'épaisse chevelure » et les allégations de sorcelleries ne sont pas vraiment prises au sérieux. Les faits révélés par le procès montrent plutôt des scènes typiques et récurrentes d'une société rurale au 19^e siècle.

Alcools et jeux de cartes

L'accusé est décrit ainsi : « Yves Le Pennec, quoique très jeune, avait des habitudes de jeu et d'oisiveté ; quelquefois même il s'abandonnait aux excès du vin ». Toutes ces activités avaient lieu dans les cabarets qui étaient nombreux sur le territoire communal (une quinzaine en 1844). L'expression "quoique très jeune"



Espace « Archives »

Article : « 1838 - Procès d'Yves Le Pennec, jeune domestique voleur, sorcier et dépensier »

Billet du 23.11.2014



illustre bien le fait que la fréquentation des cabarets n'était pas l'apanage des jeunes, bien au contraire.

Lors des interrogatoires de l'audience du 19 janvier, Corentin Kergourlay (agriculteur à Rubernard) s'exprime sur les pertes et gains aux jeux de cartes : « *Il jouait beaucoup la nuit, je l'ai vu perdre jusqu'à six francs, c'est moi qui les lui ai gagnés. (On rit.) C'est un sorcier, il a un secret pour trouver de l'argent.* »

Poids de la parole du maire



Le juge relève l'impact du témoignage du maire sur la décision d'acquiescement : « *Le maire de la commune est celui de tous les témoins qui lui a été le plus favorable. Il a déclaré que Le Pennec ne passait point pour un mauvais sujet ; que depuis plusieurs années il dépensait beaucoup d'argent sans qu'aucun vol eût été commis dans le pays* » ; « *Dans son incertitude sur le véritable auteur du délit dont il avait été victime, ce dernier témoignage m'a paru produire beaucoup d'impression sur le jury* ».

Dans le compte-rendu de la Gazette des Tribunaux, on a même un maire décidé, avec l'attitude d'un homme qui fait acte de courage, sans doute aussi par crainte : « *Pennec passe dans ma commune pour un devin et pour un sorcier ; mais je ne crois pas cela, moi ; ce n'est plus le siècle des sorciers.* »

Voix et légendes bretonnes

La ligne de défense de l'accusé passe par une évocation de voix d'outre-tombe : « *Il avait entendu*

pendant trois nuits consécutives une voix qui après l'avoir interpellé par son nom, lui disait d'aller prendre une somme de 300 francs qui était cachée dans un trou sous une pierre. »

Lors de l'interrogatoire du juge, on a même un dialogue empreint de légendes locales : « *Qui êtes-vous ? lui dis-je ; êtes-vous le démon ou Notre-Dame de Kerdévot ou notre-Dame de Sainte Anne, ou bien ne seriez-vous pas encore quelque voix de parent ou d'ami qui vient du séjour des morts ?* ».

Et lorsqu'il est question de l'argent trouvé sur les indications de cette voix, il est caché derrière une pierre, à l'instar des histoires de trésors laissés dans les manoirs de Lezergué ou de Pennarun, abandonnés par leurs anciens nobles à la Révolution.

Le vêtement signe de richesse

Dans son compte-rendu, le juge relate le fait : « *Il avait acheté des vêtements pour une somme de 150 francs* ». Et manifestement, le fait de posséder une belle garde-robe était un signe de réussite sociale.

Et à la fin de l'audience, après l'annonce de l'acquiescement, le domestique peut retrouver ses beaux habits : « *Aussitôt tous les témoins accourent et viennent respectueusement aider Pennec à emporter ses élégants costumes. Pennec a bientôt endossé le beau chupenn, l'élégant bragonbras et le large chapeau surmonté d'une belle plume de paon, il s'en retourne triomphant à la maison d'arrêt.* »

Valeur de l'argent dûment gagné

Dans les rapports du procès, les montants des gages perçus, en moyenne de 30 à 40F par an, sont détaillés, ainsi que ses dépenses : une génisse 25 F 30, un bouvillon 46 F, un chupenn 20 francs, des souliers et ses boucles 5 F 90, un chapeau 5 F.

Le large chapeau que Pennec récupère en fin de procès avait-il été fabriqué par l'entrepreneur quimpérois Guillaume Bolloré¹⁶ ? Bolloré, domicilié à Ergué-Gabéric en 1838, était étonnement membre du jury du procès Pennec.

Il est aussi question d'une dote quand un agriculteur lui demande s'il avait de l'argent pour prétendre être son futur gendre, « *il prétendit qu'il avait jusqu'à la concurrence de mille écus* », l'écu - en breton skoed, représentant 3 francs. Le père répondit qu'il n'attendait pas plus de 1500F. Le maire a même confirmé que ce type d'échange lui semblait normal : « *C'est vrai ce que dit le témoin ; une fille vaut cela dans notre commune* ».

Quant à la somme du trésor qu'il prétend avoir trouvé, à savoir « *300 francs en pièces de 6 livres et de cinq francs* », sa décomposition est intéressante et nous renseigne sur les pièces en circulation en 1839. En effet, normalement il n'existait plus que des francs en circulation depuis

¹⁶ Jean-Guillaume Bolloré est né en 1788 à Quimper et se marie en 1819 avec Marie Perrine Le Marié et devient donc le beau-frère de Nicolas Le Marié. Il exerce à Quimper la profession de fabricant de chapeaux. Il intervient dans les affaires de la papeterie de son beau-frère Nicolas Le Marié dès 1859. Et son gendre Jean-René Bolloré prendra la direction de l'entreprise familiale.

la Révolution, et les pièces de 5 francs étaient devenues courantes.

Par contre il est également question ici de pièces dites « *écu de 6 livres* » qui en fait avait en 1838 une valeur d'échange de 5 francs et 80 centimes.

En février Yves Pennec passe en jugement pour dégradation de la chapelle de Kerdévot et outrage aux gendarmes. Il sera condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende, soit plus que le montant du vol aux époux Le Berre. Sa peine effectuée, il retrouvera sa place dans la société gabéricoise en se mariant en 1840 avec Marie Mauricette Huitric.



Roman historique de Geslin, chouan noir de Pennarun

Chouanerezh foll

Mi novembre 2014, le deuxième tome des aventures du chevalier Kerstrat de Bernard Baffait est enfin publié par l'éditeur breton Pascal Galobé. On l'attendait avec impatience, et c'est avec fierté qu'on l'a dévoré, car la commune d'Ergué-Gabéric y est à l'honneur.

Du sang sur les mains



« — Mais où as-tu pêché tous ces renseignements ? Ce n'est quand même pas dans ta campagne d'Ergué ! — Apprenez, mossieu, que notre pays d'Ergué n'est pas aussi perdu dans la basse Bretagne que ces pays arriérés de... ».

